

L'écho du Riou

Saint Julien du Verdon



Bulletin municipal

n° 33 juillet 2018

Dans ce numéro :

Le mot du Maire	2
Extrait des comptes rendus du Conseil municipal	3
Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	6
Le Père Noël au rendez-vous	7
Cérémonie des voeux 2018	7
Accueil des nouveaux arrivants	7
Cérémonie du 11 juin sous la pluie	8
La chapelle Notre-Dame retrouve son clocher	8
Soirée théâtrale avec les Cabotins de Castellane	9
Les passions de Colette et Roger	9
La zone de stationnement du Touron sécurisée	10
Rendez-vous avec le Sénateur	11
Communiqué	11
La traditionnelle fête du pain	12
Club Motonautique du lac de Castillon	13
Club Nautique de Castillon	13
Parc Naturel Régional du Verdon	13
Parfaite entente à la base nautique du Touron	14
Une affaire piquante !	15
Observations sur la commune...	15
Etat civil	15
Programme de la fête patronale	16

Le mot du Maire

J'ai le plaisir de vous retrouver pour ce 33ème bulletin municipal réalisé par la commission communication avec comme à chaque édition l'appui de notre secrétaire de mairie, que je remercie.

Vous trouverez dans ce bulletin le bilan financier de 2017, qui dans un contexte de diminution des dotations de l'Etat, se caractérise par la maîtrise des dépenses de fonctionnement sans laquelle nous ne pourrions pas faire face aux charges dites incompressibles.

C'est donc un budget 2018 qui tient compte de l'évolution institutionnelle de la collectivité et des transferts de compétences vers la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon.

La capacité d'investissement est préservée sans augmenter les taux de la fiscalité communale comme nous nous y étions engagés et en maintenant le montant des subventions allouées aux associations.

Ce début d'année fut marqué par :

- l'arrivée de 24 personnes nouvelles dont une majorité en résidence principale,
- le départ à la retraite de Lucien COLLOMP (Lulu) au 1er mars, qui malgré tout conserve une activité

au sein de la collectivité,

- l'intégration à plein temps d'Hervé MICHEL,
- la réalisation et la sécurisation du parking au droit du hangar communal d'Hélène,
- la restauration de la chapelle Notre Dame,
- les premiers travaux de réflexion sur le PLU intercommunal.

Un retard indépendant de notre volonté est pris pour la pose de candélabres au lotissement les pins et le transfert dans le domaine public communal des voies privées qui le desservent.

Le second semestre devrait voir la pose d'un enrobé aux rues basses et hautes de Ville après vérification de l'état des réseaux et l'échange des bouches à clefs.

Sans oublier les réflexions engagées sur :

- La mise en accessibilité

de la mairie et de la salle polyvalente (qui pourrait bénéficier d'un report d'aides financières (ETAT et REGION)).

- Le choix d'un maître d'œuvre concernant les travaux de réalisation d'un appartement à la maison Groulet (comme prévu).

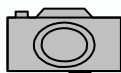
Avant de vous laisser à la lecture de notre bulletin municipal, je vous remercie pour votre participation aux diverses manifestations et vous invite aux prochaines.

L'équipe municipale et moi-même vous souhaitons à toutes et à tous un bel été et pour ceux qui auront la chance d'en prendre, de belles vacances « ensoleillées ».

M. le Maire et Conseiller Départemental
Thierry COLLOMP



EDITÉ PAR LA MAIRIE
DE SAINT JULIEN DU
VERDON



Reproduction interdite

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Thierry COLLOMP

MEMBRES DU COMITE DE REDACTION :
Véronique BRACHET, Brigitte PLATON,
Nathalie LAMI BRIONE, Paul CORBIER

Séance du 6 décembre 2017

Redevance Eau et Assainissement 2018

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas appliquer d'augmentation de la redevance Eau et Assainissement pour l'année 2018. Elle s'établira de la façon suivante : redevance Eau : **80,00 €**, redevance Assainissement : **45,00 €**, redevance pour pollution : **24,96 €**, redevance pour modernisation des réseaux de collecte : **13,16 €**

Adhésion au service mutualisé du Droit des Sols de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV)

A compter du 1^{er} janvier 2018, le Conseil municipal approuve l'adhésion de la commune de Saint Julien du Verdon au service mutualisé du Droit des Sols mis en place par la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon. Ce service aura le même rôle que les services de l'Etat, il regroupera les moyens techniques et humains nécessaires à l'exécution des missions d'instruction et de contrôle de conformité des autorisations de droit des sols. Le Maire gardera l'entière responsabilité des décisions prises en matière d'urbanisme. Les relations avec les communes adhérentes au service mutualisé, les modalités d'exercice des missions ainsi que les dispositions financières relatives au fonctionnement de ce service seront définies par voie de convention. Cette dernière prévoit notamment la gratuité du service pour les communes.

Transfert de compétences à la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les compétences qui sont transférées à la Communauté de Communes :

- Passage en fiscalité professionnelle unique

Choix des compétences optionnelles :

- *Promotion et mise en valeur de l'environnement et maîtrise de la demande en énergie*
- *Politique du logement et du cadre de vie*
- *Création, entretien, gestion de la voirie* : retour aux communes
- *Politique de la ville*
- *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire* : l'intérêt communautaire de cette compétence n'ayant pas été arrêté, le débat est reporté en 2018 avec un travail en amont, la décision définitive sera prise avant la fin du premier semestre 2018.

- *Action Sociale d'Intérêt Communautaire* : retour aux communes
- *Assainissement et Eau Potable* : retour aux communes
- *Création et gestion de Maisons de Services au Public*

Projet de la maison « Groulet »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'aménagement de la maison « Groulet » présenté par l'architecte ainsi que l'étude réalisée par les élèves du Lycée Pierre Gilles de Gennes. Il demande au Conseil municipal s'il ne serait pas plus judicieux de revenir à un projet simple, c'est à dire l'aménagement d'un seul logement et une salle d'expositions multi-activités. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

Transfert de la DETR 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'obtention des subventions de la Région et de l'Etat dans le cadre de la DETR 2017 pour la construction d'une nouvelle mairie et d'une salle polyvalente sur le parking de Ville. Ces aides financières n'étant pas suffisantes, il avait été décidé d'abandonner ce projet. Il informe le Conseil municipal que la Région a accordé une subvention relative au projet d'installation d'un ascenseur/élévateur à la salle polyvalente et de la possibilité de demander le transfert de la DETR 2017 pour un projet équivalent qui pourrait être la mise aux normes de la mairie actuelle. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Questions diverses

- Lettre de Mme CURZI

Le conseil municipal est informé de la lettre de Mme CURZI concernant des problèmes survenus dans le cimetière au moment de la fête de la Toussaint : fleurs retrouvées dans la poubelle.

- Reconnaissance en catastrophe naturelle de la commune

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de faire l'inventaire des propriétés qui ont subi des dommages pendant la sécheresse de cet été afin de les recenser dans la déclaration de catastrophe naturelle.

Séance du 13 février 2018

Augmentation du temps hebdomadaire de travail de M. Hervé MICHEL

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité d'augmenter la durée hebdomadaire de travail d'Hervé MICHEL, en raison du départ à la retraite, le 1^{er} mars 2018, de Lucien COLLOMP. Le conseil municipal approuve l'augmentation du temps de travail d'Hervé MICHEL à 35h00 hebdomadaires.

Création d'un emploi contractuel à temps non complet d'adjoint technique

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de Lucien COLLOMP d'un emploi d'adjoint technique territorial contractuel de quelques heures par semaine afin de continuer une activité au sein de la commune. Il propose de fixer la durée à raison de 12 heures hebdomadaires. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le recrutement de Lucien COLLOMP à compter du 1^{er} mars 2018 pour une durée hebdomadaire de service de 12 heures.

Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) créée par le Conseil Communautaire de la CCAPV

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité comme représentants de la commune au sein de la CLECT :

Titulaire : Jean-Pierre PRATO Suppléante : Véronique BRACHET

Demande de subvention dans le cadre du FODAC : travaux de restauration de la voirie

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FODAC pour la réalisation de travaux de réfection de la voirie. Le projet consiste à rénover la voirie située dans le centre du village : Rue Basse et Rue Haute. Le coût des travaux s'élèvera à 21 482,00 € Hors Taxes.

Gestion des locaux de la Base Nautique Communale du Tournon

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis plusieurs années le local de la base nautique du Tournon est mis à disposition de deux associations et de deux privés afin qu'ils puissent exercer leurs activités pendant la saison estivale et que la base est construite sur 80 % du domaine concédé. Il informe l'assemblée qu'il a consulté le service juridique du Conseil départemental afin de savoir si un appel d'offre pour occupation du domaine public doit être effectué pour la saison prochaine. Le service juridique a répondu que considérant que les associations et les privés exercent une activité économique il y a lieu de lancer un appel d'offre pour l'occupation de la base nautique. Monsieur le Maire précise qu'un même candidat peut répondre à l'appel d'offre pour l'ensemble des activités.

Pour cette saison, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas lancer un appel à concurrence pour l'occupation de la base nautique communale du Tournon.

Régularisation du domaine concédé au Tournon : création d'un passage pour les personnes à mobilité réduite pour l'accès à la plage surveillée

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'aménagement de la Baie du Tournon engagé depuis plusieurs années et l'obligation de rendre les lieux publics accessibles aux personnes à mobilité réduite. Il propose, ainsi, de réaliser des travaux d'aménagement de la voie qui mène à la plage surveillée et au poste de secours afin de créer un passage adapté aux personnes à mobilité réduite. Pour permettre la réalisation de ce projet, Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de l'obligation d'utiliser le terrain situé dans le domaine concédé jusqu'à la cote 882 et exploité par la famille REYBAUD. Il rappelle qu'Electricité de France est concessionnaire des installations hydroélectriques de Castillon et que par convention en date du 11 mars 1987, elle autorise la commune à occuper à titre gracieux une partie du domaine concédé à Electricité de France et à gérer l'exploitation touristique et sportive sur la partie concédée située sur le territoire de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet et charge Monsieur le Maire d'informer la famille Reybaud sur les travaux envisagés et de la reprise du terrain situé dans le domaine concédé sous la cote 882.

Demande de subvention auprès de la Région : Restauration des bancs de l'église et d'une fresque à la chapelle Notre-Dame

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il a été informé par Marjorie Salvarelli du Parc Naturel Régional du Verdon, des aides financières accordées dans certains cas par le Conseil Régional PACA pour des travaux de restauration du petit patrimoine communal. D'après les fiches d'inventaire établies par le service régional, la restauration des bancs de l'église St Roch pourrait être subventionnée au titre du dispositif « chaîne patrimonial ». La fresque à la chapelle Notre-Dame n'a pas été répertoriée, elle fera l'objet ultérieurement d'un autre programme de restauration. Il présente à cet effet le devis établi par l'entreprise GALIAN pour un coût de 6 210,00 € HT et demande au Conseil de se prononcer. Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le devis présenté et charge le Maire de solliciter une aide financière auprès du Conseil régional PACA.

Questions diverses

- Communauté de communes APV : redevances ordures ménagères

Séance du 12 avril 2018

Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2017

Le compte administratif principal 2017 présente les résultats de clôture suivants :

En section de fonctionnement : + 159 953,42 € En section d'investissement : - 82 647,14 €

Restes à réaliser en Dépenses : 5 200,00 € Restes à réaliser en Recettes : 67 915,00 €

Les membres du conseil municipal, en l'absence de Monsieur le Maire qui s'est retiré au moment du vote, approuvent à l'unanimité le compte administratif du budget principal ainsi que le compte de gestion conforme aux comptes de la commune.

Le compte administratif Eau et Assainissement 2017 présente les résultats de clôture suivants :

En section de fonctionnement : + 15 777,88 € En section d'investissement : + 31 039,51 €

Les membres du conseil municipal, en l'absence de Monsieur le Maire qui s'est retiré au moment du vote, approuvent à l'unanimité le compte administratif Eau et Assainissement ainsi que le compte de gestion du budget Eau et Assainissement 2017 conforme aux comptes de la commune.

Vote des taxes locales 2018

Monsieur le Maire rappelle la mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) par la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, sur son périmètre, à compter du 1^{er} janvier 2018. Le Conseil municipal n'a plus à se prononcer sur le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le taux des taxes locales pour 2018 à l'identique de 2017.

Taxe d'Habitation : 11,95 % Taxe Foncière Bâti : 19,95 % Taxe Foncière Non Bâti : 60,27 %

Vote du budget primitif principal 2018

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le budget primitif principal 2018 comme suit :

FONCTIONNEMENT : Dépenses/Recettes 405 802,00 € INVESTISSEMENT : Dépenses/Recettes 312 496,00 €

Vote du budget primitif Eau et Assainissement 2018

FONCTIONNEMENT : Dépenses/Recettes 50 654,00 € INVESTISSEMENT : Dépenses/Recettes 52 866,00 €

Motion : projet de collège multi sites

Le Conseil municipal, à la majorité, (une abstention et 10 voix pour), s'oppose fortement au projet de création d'un collège multi sites sur son territoire.

Stationnement des bateaux aux pontons et aux bouées de la base nautique du Tournon

Le Conseil municipal décide de ne modifier ni le règlement ni les tarifs.

Renouvellement des conventions d'occupation du local de la base nautique du Tournon

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, selon la nature de l'activité du demandeur, de mettre à disposition du Club Nautique de Castillon, du Club Motonautique du Lac de Castillon, de Madame Dolorès FLORES et de Monsieur Jean-Pierre PRATO une partie du bâtiment de la Base Nautique Communale du Tournon et (ou) une partie du domaine public, autorise le Maire à signer les conventions présentées, fixe le montant des indemnités de la façon suivante :

- Club nautique de Castillon, indemnité de mise à disposition d'une partie du local : 655,00 €, participation aux frais de fonctionnement : 205,00 €, redevance Eau,
- Club motonautique du lac de Castillon, indemnité de mise à disposition d'une partie du local : 322,00 €, participation aux frais de fonctionnement : 205,00 €, redevance pour hivernage du bateau école : 205,00 €, redevance Eau,
- EURL FLORES, indemnité de mise à disposition d'une partie du local : 3 000,00 €, participation aux frais de fonctionnement : 205,00 €, indemnité de mise à disposition d'une partie du domaine public : 500,00 €, redevance Eau,
- SARL le Pidanoix, indemnité de mise à disposition d'une partie du local : 500,00 €, participation aux frais de fonctionnement : 205,00 €, redevance Eau.

Questions diverses

- Parking du hangar communal

Le Conseil municipal est informé que deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre. C'est l'entreprise EIFFAGE qui a été retenue. Le montant de l'opération s'élève à 31 900,00 € H.T.

- Station d'épuration : épandage des boues

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de continuer les études pour l'épandage des boues de la station d'épuration. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

- Sentier de la Côte

Le chemin s'est effondré. Une entreprise viendra voir sur place les possibilités de réaménagement.

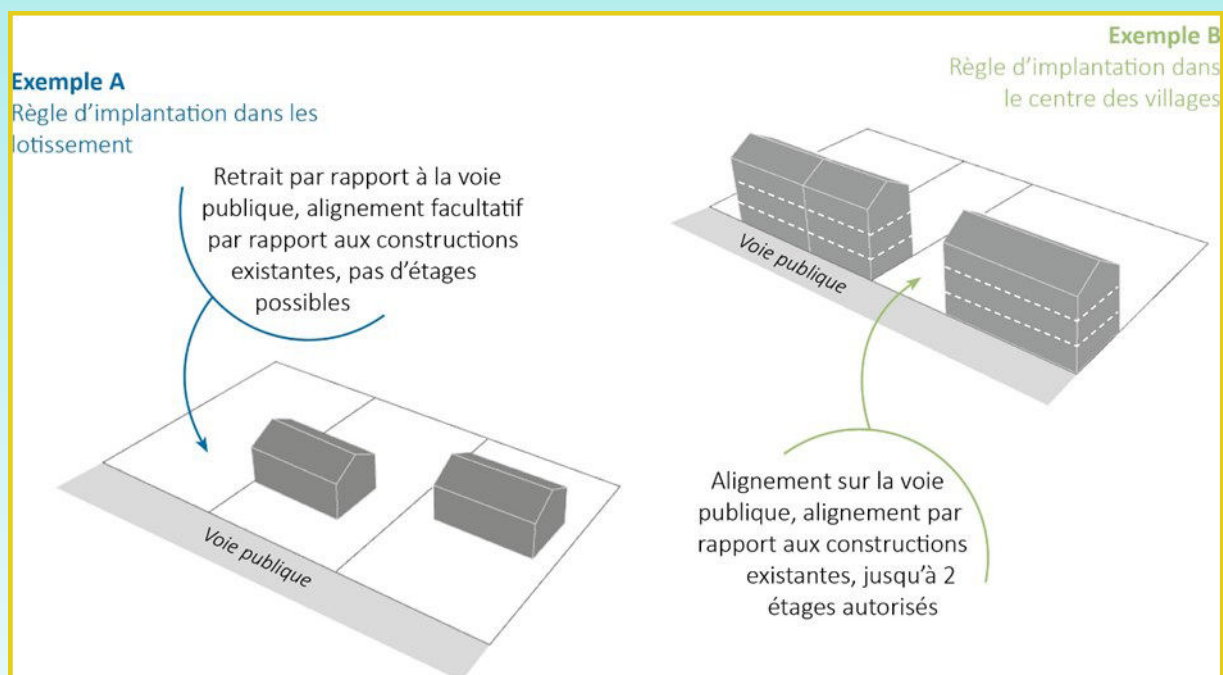
- Réunion d'arrondissement

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que lors de cette réunion il a été rappelé notamment l'obligation de débroussailler, l'interdiction de faire brûler quelle que soit la période sous peine d'une amende de 135 €.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) avance à bon rythme !

Après un Diagnostic qui recensait les atouts, les contraintes et les potentiels du territoire, et un Projet qui mettait en lumière les grands objectifs pour le Moyen Verdon à horizon 2030, le PLUi est entré dans une phase plus concrète depuis le début de l'année 2018.

Le plan de Zonage et le règlement d'urbanisme sont en effet en cours de réalisation, et encadreront à terme les constructions possibles sur les 19 communes concernées. Entre espaces naturels, agricoles, ou urbains, de nombreux secteurs seront identifiés, avec des règles différentes. Un exemple ? Les maisons qui constituent le cœur de nos villages sont généralement plus « hautes » et alignées les unes par rapport aux autres. En conséquence, et afin de préserver l'harmonie des villages, les nouvelles constructions dans les centres devront s'aligner sur celles des alentours. À l'inverse, au sein des lotissements, les maisons devront s'implanter de manière plus distante les unes des autres, afin



de conserver la tranquillité qui caractérise ces espaces.

Quelles évolutions par rapport aux règles actuelles ?

Le PLUi va remplacer les documents d'urbanisme actuels : POS, Carte Communale ou PLU pour les communes qui en disposent, et se substituera au Règlement National d'Urbanisme pour les autres. L'instruction des Permis de Construire, déjà assurée par la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon pour une partie des 19 communes, va pouvoir se faire de manière plus cohérente et plus adaptée pour l'ensemble du territoire.

L'élaboration de ce document est à la fois une volonté de la collectivité d'élaborer un vrai projet de territoire pour le Moyen Verdon, mais aussi un outil légal qui permettra d'être à jour d'un point de vue législatif avec toutes les nouvelles normes environnementales, urbaines et sociales. C'est pourquoi il s'élabore en association avec les services de l'État, la Chambre d'Agriculture, le Conseil Départemental, etc. Ceux-ci sont les garants du cadre général et de la bonne traduction dans le PLUi des règles nationales et régionales.

Comment s'informer sur la démarche ?

Afin de vous apporter le plus d'informations possibles sur la démarche PLUi, des panneaux d'expositions ont été réalisés et circulent d'une commune à l'autre. Pour connaître les prochaines dates d'exposition sur votre commune, contacter le Service Urbanisme de la Communauté de Communes (urbanisme@ccapv.fr ou **04.92.89.09.95**). 3 réunions publiques expliquant la construction du Zonage et du Règlement sont également prévues cet automne. Des affiches en mairie, sur les sites internet des collectivités et dans la presse locale vous informeront des dates de celles-ci. Et pour toute remarque ou demande, des registres d'observations sont toujours disponibles dans toutes les mairies ainsi qu'à l'antenne de la CCAPV à Castellane !

Le Père Noël au rendez-vous

Les enfants du village avaient rendez-vous avec le Père Noël. C'est à la salle polyvalente qu'ils l'ont accueilli au beau milieu d'un décor de circonstance. Un Père Noël généreux qui a distribué beaucoup de cadeaux et des friandises à tous ceux qui avaient répondu présent à l'invitation lancée par le Conseil municipal et l'association St Ju'festivité.

Les aînés étaient également conviés aux côtés des conseillers municipaux et du personnel communal à un repas de Noël servi au restaurant le PIDANOUX. Chacun a reçu des mains du « Père Noël le traditionnel colis offert par la municipalité.



Cérémonie des vœux 2018



A l'aube de la nouvelle année et comme la tradition le veut, Monsieur le Maire et son Conseil municipal ont présenté leurs vœux à la population en présence du personnel communal, de nombreux élus du territoire, de la gendarmerie et des sapeurs-pompiers.

Les pensées de Monsieur le Maire sont allées dans un premier temps et tout naturellement vers son ami regretté qui n'a jamais manqué une cérémonie des vœux, Gilbert SAUVAN.

Cette cérémonie a été aussi, par tradition et pour information, l'occasion de mettre en exergue le bilan de l'année écoulée et de dessiner les contours des projets et des perspectives à venir.

Le verre de l'amitié a été levé à la santé de la

commune et de tous ses administrés, accompagné de la galette des rois.

Accueil des nouveaux arrivants



L'année 2017 restera une année exceptionnelle. Ce sont 10 familles nouvelles représentant 24 personnes qui ont choisi notre commune pour y élire leur résidence. Pour bon nombre en résidence principale, et c'est tant mieux. Une cérémonie d'accueil a précédé la présentation des vœux à la population où Monsieur le Maire entouré de son conseil municipal, du personnel, et des représentants du monde associatif a mis en avant les attraits de la commune.

Qui sont-ils ces nouveaux habitants ?

M. et Mme DESSAINT et leurs enfants, Mme GROULET Céline et M. CLAUSSE et leurs enfants, M. DELORME, M. et Mme DUMONTEIL, M. et Mme ROSARIO, M. VINCENT, M. CORRAL et Mme JOUDAIN, M. NIFOSI, M. DEMICHELENA, M. LAURENT et Mme JEHANNO, M. et Mme SAUGNAC et leur fils

Un tour de table a permis de mesurer la motivation de chacun à vouloir partager un moment de vie dans notre beau Village.

Cérémonie du 11 juin sous la pluie

11 juin 1944, 11 juin 2018, 74 années séparent ces deux dates, Ce rendez-vous historique, républicain, citoyen, St Julien du Verdon l'honore, chaque année avec responsabilité et respect, tout comme l'a fait M. le Proviseur du lycée Massena à Nice le vendredi 08 juin.

En ce jour anniversaire, Monsieur le Maire a souhaité que l'assemblée ait une pensée pour tous les St Juliennais qui depuis 74 ans ont œuvré et œuvrent encore pour que jamais ne s'éteigne la flamme du souvenir.

Cette cérémonie, en mémoire des familles et proches des onze fusillés fut marquée par la présence de nombreux élèves, collégiens et enfants du village, qui n'ont pas hésité à braver la pluie pour tour à tour prendre la parole et participer aux nombreux dépôts de gerbes.

Il faut mettre en évidence celles des sapeurs-pompiers, des porte-drapeaux, des nombreuses associations de résistants, victimes de guerre, des chasseurs alpins d'Afrique, de la fanfare des sapeurs-pompiers de la ville de Nice qui est à mettre en évidence.

Une démarche est entreprise entre Messieurs les Maires de St JULIEN DU VERDON et celui de la ville de NICE, pour que soit inscrit de façon définitive dans le marbre ce partenariat entre les deux communes, pour que vive éternellement cet hommage aux 11 fusillés du 11 juin 1944.



La chapelle Notre-Dame retrouve son clocher

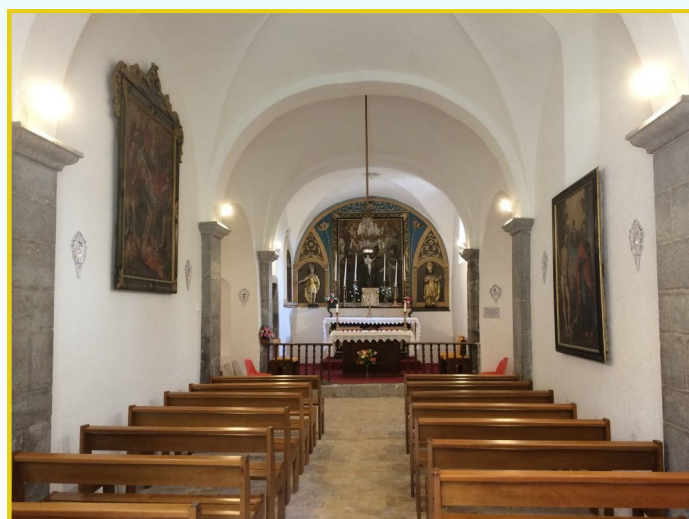


Après qu'un impact dû à la foudre ait complètement détruit le clocher de la chapelle Notre-Dame et tout l'intérieur de l'édifice, la municipalité a rapidement tout mis en œuvre pour qu'elle retrouve son aspect d'origine.

C'est grâce à la rapidité et au professionnalisme des entreprises locales : LIAUTAUD Olivier pour la partie maçonnerie et couverture, COULLET Alain pour la partie électrique, GALLIAN Raymond, pour la partie bois et RELIEF 3 pour tout ce qui est peinture et décoration, que l'édifice a pu être restauré. Arlette et Geneviève ont apporté leur aide précieuse pour tout ce qui est nettoyage.

Quelques semaines ont été nécessaires pour mener à bien ce chantier.

A l'occasion de la fête patronale, Monsieur le Curé procédera à la bénédiction du nouveau clocher.



Soirée théâtrale avec Les Cabotins de Castellane

Nous avons eu le plaisir d'assister le vendredi 28 juin au Touron, à la pièce « La capture du Verdon » retraçant la vie avant et après la construction du barrage de 1913 à nos jours.



Les acteurs, enthousiastes et gais, nous ont présenté un spectacle de paroles, chants, danses et rires.
Merci



Les passions de Colette et Roger



Varois, anciens résidents à St André les Alpes, nous avons décidé de nous installer à St Julien du Verdon afin de profiter de cette nature, tranquillité et beauté provençale où nous avons l'occasion de pouvoir, chacun de notre côté faire un atelier et réaliser nos passions artisanales, car pour nous la retraite n'est pas l'arrêt du travail mais la continuité de ce que l'on aime faire, une source d'évasion dans ce monde compliqué.

Les réalisations de Roger qui aime le bois depuis son enfance sont des objets tournés au bois de toutes essences : des boîtes, bouteilles et plusieurs matières recouvertes de paille de seigle : appelée marquetterie de paille, activité pleine de minutie à laquelle les prisonniers du bagne de Toulon s'y attelaient, sans compter les beaux tableaux à la peinture à l'huile sur des thèmes paysagés.

Les passions de Colette sont très variées : réalisations avec des sacs plastiques, pochettes, rideaux, etc... ou des tee-shirts coupés. Tricots en tous genres comme beaucoup de femmes, pompons de plusieurs formes en aidant les personnes âgées à réaliser des fleurs, lapins, bonhomme de neige et plus encore. Mais surtout la pyrogravure sur bois, tous modèles, même d'après une photo. Et pour méditation, des



tableaux plutôt géométriques en acrylique ou stylos billes et encre de Chine. Enfin, la broderie Suisse (coussins, rideaux, nappes) fait aussi partie des occupations de journée bien remplies qui font dorénavant partie de notre vie et au fil du temps, nous sommes incités à d'autres et nouveaux défis.

Nous vous invitons à entrer dans notre galerie par facebook ou sur notre site à la page « autilsduboisjoli ».

Afin de nous dédommager de nos frais dus à notre matière première, nous faisons quelques foires, Roger étant retraité, mais aussi auto entrepreneur. C'est la matière qui parle !

Colette 06 44 16 49 36

Roger 06 40 43 14 69

La zone de stationnement du Touron sécurisée

Malgré un temps peu favorable, l'entreprise EIFFAGE a pu réaliser le travail de mise en forme de l'aire de stationnement aux abords du hangar communal du Touron avant la date officielle d'ouverture de la base nautique et de la plage.

Plus qu'une nécessité, c'était une OBLIGATION de sécuriser ce lieu où stationnent bon nombre de véhicules jusqu'à au péril des uns et des autres, de part la déclivité du terrain et la dangerosité que représentait la nature du sol rendu glissant par temps de pluie.

Le Conseil municipal attentif à ce sujet et conscient de ses responsabilités a souhaité aménager cette aire de stationnement en parking. Soucieux de son intégration paysagère, le Conseil municipal n'a pas souhaité utiliser de l'enrobé pour le revêtement et du béton pour le mur de soutènement. C'est à l'instar des parkings de montagne que celui-ci a été pensé et réalisé.

ET LES REMORQUES BATEAUX ?

Un aménagement spécifique au stationnement des remorques a également été positionné et utilisable à la journée uniquement, laissant ainsi libres les places réservées aux véhicules.

LE STATIONNEMENT DES REMORQUES DE TOUTE NATURE EST STRICTEMENT INTERDIT
SUR LES PARKINGS COMMUNAUX DE LA COMMUNE, RESERVÉS UNIQUEMENT AUX VEHICULES

QUELQUES CONSEILS

- Accédez à pieds à la base nautique, pour les autres garez-vous aux endroits réservés à cet usage.
- Une fois la mise à l'eau de votre embarcation à la saison, ramenez la remorque à votre domicile.

Respectez la réglementation (chiens en laisse, utilisation des poubelles, respect des infrastructures...)

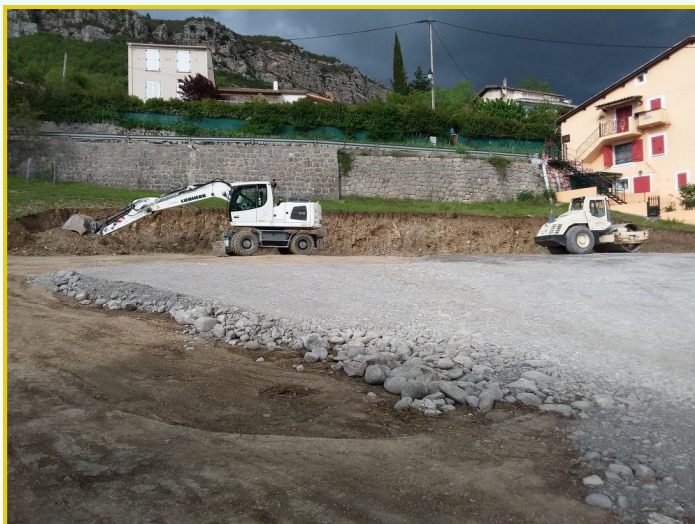
QUELQUES INFORMATIONS

Le poste de secours est ouvert du 01/07 au 31/08, et la zone de baignade est surveillée tous les jours de 11 h à 19 h par deux pompiers, maîtres-nageurs.

L'accès à la plage est facilité par un accès pour les personnes à mobilité réduite.

Des WC propres et entretenus sont à disposition à proximité de la plage et à la base nautique.

Un défibrillateur est en place au poste de secours.





Rendez-vous avec le Sénateur

Dans le cadre de sa tournée cantonale, le Sénateur Jean-Yves ROUX avait sollicité le Conseiller départemental du Canton de Castellane, Thierry COLLOMP, pour rendre visite au 32 communes du canton.

C'est dans ce cadre que les conseillers municipaux de St Julien l'ont accueilli et ont échangé avec lui sur les sujets d'actualités nationales et plus locales comme :

- La création d'un collège multi sites
- L'application de la loi NOTRe
- Le transfert de la compétence eau et assainissement aux communautés de communes ...



Communiqué...

DEBROUSSAILLEMENT

Objectif du débroussaillage :

- Protéger la forêt et les biens
- Facilite le travail des pompiers

Que débroussailler ?

- Les abords des constructions

(Sur une profondeur de 50 mètres de part et d'autre des chemins d'accès privés aux bâtiments : sur une largeur de 10 mètres).

Compétence du Maire :

- Procédure de mise en demeure par lettre recommandée du Maire avec accusé réception

- 2 mois pour réaliser les travaux

Procédure d'exécution d'office :

Si le propriétaire n'exécute pas les travaux de débroussaillage prescrits, la commune peut y pourvoir d'office, aux frais de ce dernier. De plus, il s'expose à une sanction pénale.

Taille des haies :

Nous rappelons aux propriétaires qu'il est OBLIGATOIRE de procéder à la taille et à l'entretien de leurs haies privées. Qu'elles soient séparatives ou celles bordant la voirie communale. En cas d'accident, la responsabilité du riverain est engagée !

EMPLOI DU FEU

Le brûlage des déchets verts est interdit en application du règlement sanitaire départemental, qui précise que le brûlage des déchets ménagers est interdit, quelle que soit la zone. Les déchets verts sont des déchets ménagers, ils comprennent :

- les déchets issus des tontes de gazon
- les feuilles, les aiguilles mortes
- les tailles d'arbres et d'arbustes

Ils proviennent notamment de l'entretien des zones de loisirs, des espaces verts publics ou privés, des terrains de sport, des jardins des particuliers. La combustion de ces déchets génère des fumées et des particules irritantes, raison pour laquelle le brûlage est interdit.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €. Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

Les végétaux ne doivent en AUCUN CAS être entreposés sur la commune, mais portés OBLIGATOIREMENT à la déchèterie de La Mure Argens, réservée à cet usage.



La traditionnelle fête du pain

La tradition de la fête du pain et la distribution du pain aux villageois pour la Pentecôte restent toujours actives et ancrées dans le culture historique de St Julien du Verdon.

La restauration du four communal date de 2011.

Pour cette neuvième édition, St Julien festivités et ses bénévoles se sont mis au travail très tôt avec enthousiasme pour que tout soit opérationnel aux horaires prévus pour la bénédiction des pains par l'abbé Jean, juste devant le four communal à la montée de ville. L'emploi du temps chargé de l'abbé Jean l'obligeait à avancer la messe à 9h30. Cela pouvait donner des inquiétudes pour l'affluence. Aucunement, vers les 12h bien sonnées ils étaient bien là, les habitants, les amis du village autour du four à pain, entourant la municipalité.

Le **Maire, Thierry Collomp**, a rappelé la petite histoire à l'origine de cette distribution de pain :

Un certain donateur avait cédé des biens à la commune de Saint-Julien de Verdon au siècle dernier ; il avait demandé en échange que la commune se charge de la distribution gratuite de pains aux familles les plus démunies. Ce pain devait être béni par le curé de la paroisse chaque année, le lundi de la Pentecôte.

Le Maire remercie ensuite toute l'équipe de Saint Julien festivités toujours aussi motivée. C'était ensuite au tour du Président de Saint Julien festivités, **Frédéric Brachet** remercie toutes les personnes qui ont participé à cette animation. Il remercie chaleureusement son équipe, Roger Fulconis pour sa présence, la boulangerie RAMBAUD

de Saint André pour la confection de la pâte à pain et le Pidanoix pour avoir fait la pâte à pizzas.

Cette année pas vraiment de canicule ni de ciel trop bleu, c'est plutôt les nuages et la météo qui pouvaient inquiéter les organisateurs. D'ailleurs dès le matin tous étaient penchés sur les téléphones et les applications météo pour connaître le moment de la pluie 13 h ? 14 h ? En fait pour cette Pentecôte, il y aura de bonnes ondes puisque la pluie sera sympa et ne viendra pas perturber la distribution.

Il semble que ce sont plus de 50 pizzas qui ont été commandées. Ce qui montre bien le grand succès de la fête, mais aussi qu'il fallait être très actif pour arriver à être dans les temps pour la cuisson des pains, des fougasses et des pizzas.



Puis ce sera le moment de partager le pot de l'amitié juste avant de se retrouver devant le four pour récupérer le pain et les pizzas. Rendez-vous en 2019.

le loto

Pour la deuxième année la fête du pain a été suivie d'un loto. Initialement prévu au parking du touron les organisateurs ont préféré le faire dans la salle polyvalente. De très nombreux participants se sont « entassés » dans notre petite salle ... les derniers arrivés ont même accepté de se mettre à l'extérieur ... au risque de se faire mouiller par une éventuelle petite averse !!! Les nombreux lots annoncés par voie d'affichage ont attiré de très nombreux adeptes !!! Même des adeptes venant d'autres départements !!

Le président remercie tout particulièrement, Charlotte, Marie Christine, Laurence, Anaïs et Alexandra pour cette belle organisation.

Frédéric BRACHET





Club motonautique du lac de Castillon

La saison 2018 vient de commencer dans la Baie du Touron avec un réaménagement des pontons et, comme l'an passé une barre d'apprentissage qui permet aux débutants en ski nautique de « faire du ski nautique » dès leur première mise à l'eau dans le lac de Castillon malgré le mauvais temps et les orages de juin. Pour les plus frileux, le Club met à votre disposition des combinaisons.

Les beaux jours sont revenus et le Club motonautique vous attend tous les jours de 10h à 13h et le soir après 18h sur rendez-vous au 07 89 37 37 69. A bientôt.

Michel RAYBAUT



Club Nautique de Castillon

Les optimists parcourent à nouveau les eaux du lac, barrés par de jeunes enfants ou adolescents qui apprécient de découvrir les joies de la navigation à voile. Quelques catamarans les croisent.



Le matin, faute de vent, les paddles ou canoë kayaks attirent d'autres amateurs qui sont heureux de profiter des eaux calmes et lisses.

Ce programme est ouvert à toutes et à tous, venez le partager au club nautique de Castillon ouvert tous les jours de 10h à 19h. A partir de 13h, un moniteur est là qui assure une surveillance du lac et une sécurité totale pour tous. Il assure aussi des cours collectifs ou individuels pour tous ceux qui le souhaitent.

Paul CORBIER

Parc Naturel Régional du Verdon

Dans le cadre de l'Opération Grand Site des gorges du Verdon, le Parc naturel régional du Verdon et ses partenaires ont engagé plusieurs chantiers pour mieux accueillir les visiteurs tout en préservant le patrimoine naturel et les paysages.

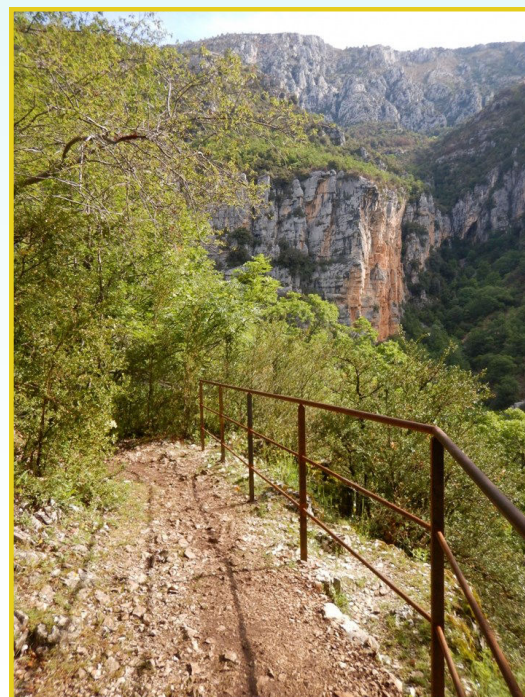
Les opérations menées sur 2018

Le Parc naturel régional du Verdon et ses partenaires ont engagé, sur le premier semestre 2018, plusieurs chantiers pour mieux accueillir les visiteurs tout en préservant le patrimoine naturel et les paysages :

- Le réaménagement de deux belvédères dans les Gorges
- Le renouvellement et la modernisation de la signalétique sur la Route des Crêtes sur la commune de La Palud-sur-Verdon.
- L'installation de toilettes sèches sur deux sites naturels touristiques sur la commune de La Palud-sur-Verdon : le belvédère de Mayreste et le départ du sentier Blanc-Martel à côté du Chalet de La Maline.

La réhabilitation et sécurisation du sentier de l'Imbut – Cavaliers – Vidal sur la commune d'Aiguines

Paul CORBIER





Parfaite entente à la base nautique du Touron

Les mois d'été sont particulièrement animés dans la baie du Touron où cohabitent de multiples activités sportives et de loisirs.

Le Maire de la Commune, Thierry COLLOMP, et son Conseil municipal sont particulièrement soucieux et militent pour une parfaite entente entre tous les prestataires et les riverains.

Pour ce faire Monsieur le Maire avait organisé une réunion d'entrée de saison où il a

présenté l'arrêté préfectoral portant règlement particulier de police de navigation et a expliqué les différents arrêtés municipaux de stationnements souhaités, à l'unanimité, par le Conseil municipal.

La dominante est la sécurité en matière des stationnements des véhicules sur les quatre parkings de la commune, où les remorques à bateaux sont strictement interdites, le respect du balisage nautique et de la réglementation en général en matière de navigation, tout comme la présence des chiens sur le site ! Sujets qui ont été largement débattus.

A savoir que chaque structure est responsable de ses adhérents. Chacune des structures a pu s'exprimer en présentant les nouveautés pour la saison, démontrant l'envie de travailler dans l'intérêt de la commune et de ses habitants, privilégiant la qualité de l'accueil et la bonne entente entre tous.

Le verre de l'amitié a clôturé la réunion en espérant un rayon de soleil durable... « dans la baie du Touron »

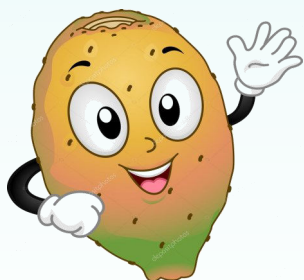


La plage surveillée du Touron

La surveillance est assurée par des pompiers maître-nageur sauveteur. Elle s'exerce de façon constante **du 1^{er} juillet 2018 au 31 août 2018 entre 11 heures et 19 heures.**

La qualité des eaux de baignade fait l'objet d'une surveillance sanitaire. L'Agence régionale de la Santé (ARS) réalise le contrôle sanitaire des eaux de baignade. En 2017, l'ensemble des analyses réalisées a permis d'établir que l'eau était de qualité excellente.

Une affaire piquante !



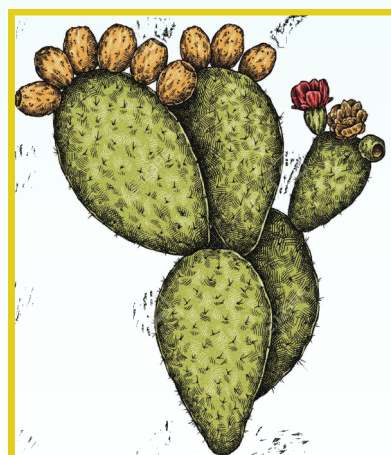
Il y a peu de temps, les habitants de St Julien ont constaté, éberlués, la disparition du beau figuier de barbarie qui ornait depuis environ 40 ans une façade d'une maison du village. Ce figuier de barbarie, plante emblématique de St Julien, a survécu de longues années grâce à des conditions climatiques exceptionnelles : ensoleillement, protection contre les vents du Nord.

Une enquête épineuse est en cours...

Fugue ? Peu probable... Rapt crapuleux ? Pas de demande de rançon...

Disparition définitive ? Nous espérons le contraire...

En attendant les chats du quartier sont contents...





Observations sur la commune...

Le rosé-des-prés ou Agaric champêtre

est un champignon de printemps très apprécié. Il serait de qualité supérieure au champignon de Paris. Le champignon se trouve fréquemment en colonie et se ramasse après un épisode pluvieux. Nous en sommes donc gâtés cette année !!! Les rosés des prés se trouvent très facilement dans les prairies, pâtures et bordures herbeuses, surtout si elles sont pâturées. Nous pouvons les ramasser sur toutes les pelouses d'altitude nous environnant : Le Crémon, crête des serres, montagne de l'Aups... Ils poussent souvent en « ronds de sorcière ».

Comme son cousin le champignon de Paris, il peut se consommer cru en salade s'il est ramassé jeune ou peut être ajouté à des sauces, risottos...

À la maison, nous le préférons cuit au four, voici notre recette :

Éplucher les champignons. Enlever les pieds.

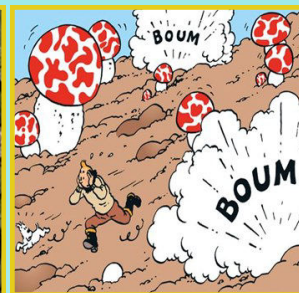
Mélanger du fromage de chèvre ou autre avec la mixture de quelques pieds, de l'ail et du persil.

Farcir les champignons

Préchauffer le four à 175°C (therm. 6) pendant 5 minutes.

Faire cuire les champignons pendant 15-20 minutes à 175°C (therm. 6)

Bon appétit !!



Lys pompon ou lys orangé...

Ce lys endémique des Alpes du sud est protégé par arrêté préfectoral dans notre département.

Il fait en effet partie de la liste rouge de la flore menacée de France. Domage, il ne pourra pas orner votre bouquet de fleurs champêtres.

Cet Incroyable tissage de « mère Nature » est une plante vivace de 25 à 50 centimètres, observable sur les coteaux rocaillieux des versants sud de nos montagnes. En fonction de l'altitude, la floraison varie du mois de mai au mois de juillet.

Malgré sa rareté, il peut s'observer en bordure de route, nous en avons de beaux spécimens sur la montée du Chalvet.

Nathalie LAMI BRIONE

Etat civil

Décès Nos sincères condoléances à la famille.

Josette Maria MARTEL veuve TOSCHINI décédée le 8 février 2018.

Naissances Félicitations aux parents et bienvenue à

Eluney MASTROPASQUA fille de Gilles et Cecilia MASTROPASQUA



Lysa LAURENT fille de Jean-Marie LAURENT et de Anne-Gaëlle JEHANNO



SAINT JULIEN DU VERDON

FÊTE PATRONALE

VENREDI 27 JUILLET

20H00 : REPAS SERVI SUR LA PLACE DU VILLAGE
COCHON À LA BROCHE ET SES ACCOMPAGNEMENTS

20 EUROS / !! PLACES LIMITÉES

(POUR RÉSERVATION 06.82.69.40.35 / 06.76.30.05.24)

SUIVI D'UN BAL SONO ANIMÉ PAR TEAMANIM'

SAMEDI 28 JUILLET

9H00 : CONCOURS DE BOULES À LA LONGUE EN TRIPLETTE
(INSCRIPTION AU PIDANOUX) 150 EUROS + LES MISES

À PARTIR DE 12H00 : VENTE DE PIZZAS CUITES AU FOUR COMMUNAL SUIVIE D'UN
APÉRITIF OFFERT PAR ST JU'FESTIVITÉS

15H : JEUX D'ENFANTS

18H30 : ANIMATION MUSICALE ASSURÉE PAR LES **FANTACOUSTIQUES** SUR LA
PLACE DU VILLAGE (BUYETTE ET POSSIBILITÉ DE RESTAURATION)

21H : MONTÉE AUX FLAMBEAUX

22H : GRAND FEUD'ARTIFICE

22H30 : GRAND BAL ANIMÉ PAR **PROLIVE ANIMATION**

DIMANCHE 29 JUILLET

11H : MESSE

11H30 : PROCESSION CHAPELLE NOTRE DAME BÉNÉDICTION DU CLOCHER

11H45 : DEPOT DE GERBE ET DISCOURS DU MAIRE ET DU PRÉSIDENT
EN PRÉSENCE DU TWIRLING CLUB DIGNOIS

12H00 : APÉRITIF OFFERT PAR LA MUNICIPALITÉ AU PARKING DE VILLE

SARDINADE

ACCOMPAGNÉE D'UNE SALADE COMPOSÉE ET DESSERT (VIN ET CAFÉ COMPRIS), 12 €

(POUR RÉSERVATION 06.82.69.40.35 / 06.76.30.05.24) SERVIE AU JARDIN D'ENFANTS

15H30 : CONCOURS DE BOULES PÉTANQUE, TRIPLETTE CHOISIE,
CHALLENGE DEDÉ MARTEL 100 EUROS + MISES

